

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 juin 2022 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Dre Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ghislain Plourde, directeur général
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Johanne Caron, directrice du Service des ressources financières
M. Christian Couloume, directeur du Développement des infrastructures scolaires
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Me Nicolas Koltoukis, coordonnateur et RARC du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Josée Lepitre, directrice du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
M. Gilles Lochet, directeur du Service des technologies de l'information
Mme Chantal Lizotte, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

79-CA-2021-2022

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 33.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville d'apporter une modification au projet d'ordre du jour proposé en ajoutant le point 5 tel qu'énoncé ci-dessous et de décaler les autres points en conséquence, il propose donc d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022
4. Parole au public
5. Affaires du comité de sélection
 - 5.1. Nomination du directeur général
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1. Reddition de comptes du directeur général par intérim
 - 6.1.1. Décisions du directeur général par intérim pour la période se finissant le 17 juin 2022
 - 6.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
 - 6.1.3. Tableaux de bord
 - 6.1.4. Rapport des activités du directeur général par intérim
7. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.1. Démarche de changement de nom modifiée et formulaire modifié
 - 7.2. Dépôt du procès-verbal de la séance de cooptation du 31 mai 2022
8. Affaires découlant du comité des ressources humaines
 - 8.1. Adoption de la politique de télétravail
9. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
 - 9.1. Adoption du budget initial CSS Marie-Victorin 2022-2023
 - 9.2. Approbation du budget initial des établissements et autorisation d'engagement de dépenses pour 2022-2023
 - 9.3. Reddition de comptes en gestion contractuelle 2021-2022 et déclaration du dirigeant
 - 9.4. Troisième plan annuel de gestion des risques 2022-2023
10. Affaires découlant du comité consultatif de transport
11. Points d'information
12. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

80-CA-2021-2022

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022

IL EST PROPOSÉ par M. Pier-Olivier Lacoursière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

PAROLE AU PUBLIC

Un parent d'une élève de l'école Carillon soulève des questions concernant la procédure de traitement des différends au sein du centre de services scolaire et plus spécifiquement, concernant le délai de traitement ainsi que la communication uniquement par écrit avec les plaignants.

Le directeur général par intérim souligne que madame Nathalie Ouellet, DGA, entrera en contact avec lui pour voir ce qu'il est possible de faire pour répondre aux besoins de sa fille.

M. Jean-Philippe Gingras, vice-président du Comité de parents, vient présenter sommairement le rapport annuel du Comité de parents et souligne la grande collaboration de l'équipe de la Direction générale et de l'ensemble de l'équipe du centre de services.

AFFAIRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

81-CA-2021-2022

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la nomination de M. Ghislain Plourde au poste de directeur général par intérim lors de la séance du 22 mars 2022;

CONSIDÉRANT la résolution 54-CA-2021-2022 du 22 mars 2022 instituant un comité de sélection ayant pour objet de recommander la sélection d'un(e) nouveau(elle) directeur(rice) général(e) pour le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la démarche de sélection approuvée par le conseil d'administration lors de la séance du 24 mai 2022 par la résolution 78-CA-2021-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne pour assumer les fonctions et responsabilités du directeur général conformément à l'article 198 de

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3);

CONSIDÉRANT les conclusions du comité de sélection quant à l'excellence de la candidature de M. Ghislain Plourde, la concordance de ses attributs et capacités avec les besoins du Centre de services scolaire Marie-Victorin, ainsi que ses qualités de leadership et de la grande confiance qu'il inspire à ses collègues et au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection de procéder à la nomination immédiate de M. Ghislain Plourde à titre de directeur général du Centre de services scolaire Marie-Victorin;

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux de :

1° NOMMER monsieur Ghislain Plourde comme directeur général à compter du 28 juin 2022;

2° MANDATER le président du centre de services scolaire pour convenir des modalités d'entrée en fonction et des conditions de travail de M. Ghislain Plourde et pour signer le contrat de travail et tout document requis à ces fins ainsi que pour agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 17 JUIN 2022

M. Plourde présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 17 juin 2022. Des questions sont posées sur les décisions 171,189,198, 203 et des réponses apportées.

SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS

Étant donné les circonstances exceptionnelles de nomination du directeur général, il est proposé de plutôt souligner l'apport de toutes les directions de service et d'établissement à la poursuite des objectifs en lien avec chacun des grands projets et de reporter les présentations plus détaillées à la prochaine séance publique.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

TABLEAUX DE BORD

Pour les mêmes raisons énoncées ci-haut, cette présentation est remise à la prochaine séance publique.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

M. Plourde présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai dernier.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

82-CA-2021-2022

DÉMARCHE DE CHANGEMENT DE NOM D'UN ÉTABLISSEMENT MODIFIÉE ET FORMULAIRE MODIFIÉ

CONSIDÉRANT la résolution 08-CA-2021-2022 adoptée par le conseil d'administration le 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que la consultation auprès du comité de parents nécessite 3 rencontres;

CONSIDÉRANT la proposition de démarche soumise par le comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par Dre Caroline Kilsdonk :

1° D'ADOPTER la Démarche de changement de nom d'un établissement modifiée telle que déposée pour qu'elle entre immédiatement en vigueur et qu'elle remplace celle jusqu'ici en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE COOPTATION DU 31 MAI 2022

Le directeur général dépose devant le conseil d'administration le procès-verbal de la séance de cooptation des membres représentants de la communauté pour qu'il y soit consigné qu'au cours de la séance de cooptation du 31 mai 2022 tenue conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

Dre Caroline Kilsdonk a été désignée au poste d'une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines, et

M. Jasmin Roy a été désigné au poste d'une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

La reconduction de leur mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2025.

AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À ce moment de la rencontre, Monsieur Roch Desjardins se retire de la présentation du dossier, des délibérations et du vote.

83-CA-2021-2022

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « CSS Marie-Victorin ») de déployer les meilleures pratiques en termes de télétravail au sein de l'organisation dans une perspective de favoriser l'expérience employée et en toute cohérence avec la réalisation de sa mission éducative;

CONSIDÉRANT le sondage déployé auprès de l'ensemble du personnel concerné du 24 novembre au 3 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les différentes consultations effectuées auprès des parties concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ par Mme Geneviève Lamoureux :

1^oQUE la Politique de télétravail du CSS Marie-Victorin soit adoptée telle que présentée.

Le vote est demandé par M. Stéphane Simard. Un appel du vote a lieu et le résultat est le suivant :

POUR : 12

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

Adoptée à la majorité

M. Roch Desjardins réintègre la rencontre à ce moment.

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

84-CA-2021-2022

BUDGET INITIAL 2022-2023 — ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire Marie-Victorin doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 45 184 398 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 22 208 505 \$
- Un nombre de 103 647 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ et :
- Le taux de 0.1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ par M. Roch Desjardins :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 610 620 026 \$ et des dépenses de 610 620 026 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

85-CA-2021-2022

**APPROBATION DU BUDGET INITIAL DES ÉTABLISSEMENTS ET
AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES POUR 2022-2023**

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit approuver les budgets des établissements et qu'il peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque celui-ci n'a pas soumis sa répartition budgétaire conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la majorité des établissements ont présenté, pour 2022-2023, leur répartition budgétaire et que celle-ci a fait l'objet d'une résolution adoptée par leur conseil d'établissement respectif;

CONSIDÉRANT que d'autres établissements n'ont pas été en mesure de présenter, pour 2022-2023, leur répartition budgétaire conformément aux instructions émises;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

1° D'APPROUVER les budgets des établissements ayant présenté leur répartition budgétaire (dans le document joint, ceux indiqués « OUI » ou « PAS DE C.E. »);

2° D'AUTORISER les établissements (dans le document joint, ceux indiqués « NON ») à engager des dépenses ne dépassant pas 75 % du budget accordé par le centre de services scolaire, tant que ceux-ci n'auront pas fourni la résolution de leur budget adopté par leur conseil d'établissement respectif, lesquelles répartitions budgétaires devront être approuvées lors d'une séance ultérieure du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

86-CA-2021-2022

REDDITION DE COMPTES EN GESTION CONTRACTUELLE 2021-2022 ET DÉCLARATION DU DIRIGEANT

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après « **LCOP** ») à laquelle les centres de services scolaires sont assujettis;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « **Directive** »), qui s'applique notamment aux centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et uniformise le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences définies dans la Directive, le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après « **CSS Marie-Victorin** ») doit rendre compte de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que, dans le cas d'un centre de services scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le conseil d'administration, à moins que celui-ci ait délégué par règlement à la directrice générale (remplacée par Monsieur Ghislain Plourde à titre de Directeur général par intérim), tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT qu'au CSS Marie-Victorin, les fonctions de production et de transmission de la déclaration du dirigeant de l'organisme n'ont pas été déléguées;

CONSIDÉRANT qu'à titre de dirigeant de l'organisme, le conseil d'administration doit transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor la déclaration du dirigeant;

CONSIDÉRANT les explications fournies;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées au CSS Marie-Victorin ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sophie Gagnon :

1° d'ADOPTER la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le paragraphe suivant :

« La présente déclaration s'inscrit dans un contexte où les activités contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin ont été accomplies par les gestionnaires ayant le pouvoir de ce faire, en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1)* ou aux règlements, politiques et directives pris en vertu de cette loi au meilleur de leur jugement et capacités et dans les limites des ressources disponibles. »

2° d'AUTORISER le président du Centre de services scolaire Marie-Victorin à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

3° d'AUTORISER le responsable de l'application des règles contractuelles du Centre de services scolaire Marie-Victorin à **TRANSMETTRE**, au plus tard le 30 juin 2022, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adoptée à l'unanimité

87-CA-2021-2022

TROISIÈME PLAN ANNUEL DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (2022-2023)

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

CONSIDÉRANT la [Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle](#) (ci-après la « Directive »);

CONSIDÉRANT le [Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle](#) et du premier plan annuel de gestion de ces risques adopté par le Conseil des commissaires le 26 novembre 2019;

CONSIDÉRANT le deuxième plan annuel de gestion de ces risques adopté par le conseil d'administration le 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT le rapport de surveillance du premier plan annuel (2020-2021) adopté par le Conseil des commissaires le 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire Marie-Victorin (ci-après le « CSS Marie-Victorin ») doit se doter d'un troisième plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (ci-après : « Plan annuel »), entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2022 et arrivant à terme le 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'évaluation des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle effectuée en cohérence avec la démarche proposée par l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil d'administration d'adopter le Plan annuel, ce pouvoir ayant été exclu de la délégation de pouvoirs de la direction générale prévue à l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* du CSS Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC et du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Migner :

1° d'**ADOPTER** le troisième *Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – 2022-2023*, tel que proposé;

2° d'**AUTORISER** la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) à agir pour et au nom du Centre de services scolaire Marie-Victorin dans la mise en œuvre de la présente décision, à signer et à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor tout document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

POINTS D'INFORMATION

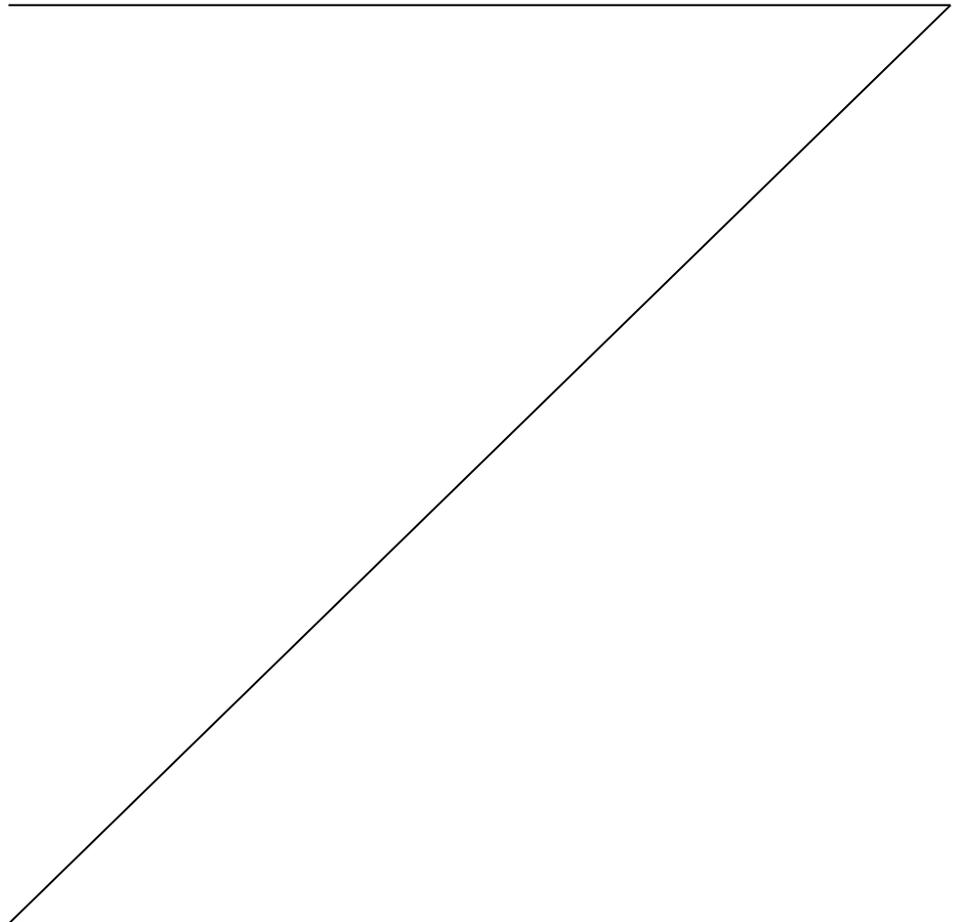
Aucun point n'y est abordé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 12.

Présidence

Secrétaire générale



Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2022

